

**5/11 - ARRETE DE MISE EN CONGE DE LONGUE DUREE POUR
MALADIE CONTRACTEE DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS
A PLEIN TRAITEMENT OU DEMI-TRAITEMENT
DE M./Mme
GRADE**

Le Maire / le Président de

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Médical Supérieur du .../.../... (date), se prononçant pour la mise en congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions de M./Mme ... pour une période de à compter du .../.../... (date),

(Eventuellement) Vu l'arrêté en date du .../.../... plaçant M./Mme en congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions, pour une période de, à compter du .../.../...,

Considérant que M./Mme (nom, prénom) n'a jamais bénéficié au cours de sa carrière d'un congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions,

OU

Considérant que M./Mme (nom, prénom) peut prétendre à un nouveau congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions (cas où survient dans l'exécution du service une maladie d'une autre nature que celle ouvrant droit au congé initial),

OU

Considérant que M./Mme (nom, prénom) a déjà bénéficié d'un congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions pour une période de ans, mois, du .../.../... au .../.../... qui doit s'imputer sur l'ensemble des droits de l'agent à ce congé (cas de rechute ou de maladie de même nature que celle précédemment constatée dans le cadre du service),

OU

Considérant que M./Mme (nom, prénom) est actuellement en congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions depuis le .../.../...,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du .../.../..., M./Mme (nom, prénom, grade) est placé(e) en congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions, à plein traitement (ou à demi-traitement), pour une période de,

OU

A compter du .../.../..., M./Mme (nom, prénom) est maintenu(e) en congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions, à plein traitement (ou à demi-traitement), pour une période de,

Article 2 : M./Mme percevra l'intégralité (ou la moitié) de son traitement pendant la période d'arrêt de travail du .../.../... au .../.../... (l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement sont versés intégralement),

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Ampliation sera adressée au : - Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la Collectivité.

Fait à le .../.../...,
Le Maire / Le Président
(nom, prénom, qualité et signature)

Notifié le .../.../...,
Signature de l'agent

Le Maire / Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la présence notification

N.B. : *Durée du congé de longue durée pour maladie contractée en service :*
_huit ans maximum au titre de la même affection,
_un autre congé de longue durée peut être accordé, pour une autre affection.

Rémunération :
_cinq ans à plein traitement,
_trois ans à demi-traitement.